



DEPARTEMENT
PAS-de-CALAIS
ARRONDISSEMENT
BETHUNE
COMMUNE DE
LABOURSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf du mois de juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe SCAILLIEREZ, Maire, suite à des convocations adressées à chacun des membres le onze juin deux mille vingt-cinq et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Délibération
N°2025CM31

Demande de fonds de concours à la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane pour le poste qualifié de la médiathèque

Étaient présents : Mmes Mrs Philippe SCAILLIEREZ, Isabelle VANELLE, Isabelle VANLANDE, Annick SAVOLDELLI, Claudie MARTEL, Roland JOLY, Frédéric DISSAUX, Aimé ROUSSEY, Didier FATOU, Betty BEN, Isabelle CAZIN, Johny GLAVIEUX, Dorothée HAUER, Delphine LECOCQ.

Étaient excusés : Mmes Mrs Nicole CHASTENEZ, Bernard PRUVOST, Alain COQUERELLE, Patrice ANDREOTTI, Caroline DERAEDT, Rodrigue DESULTERRE, Rosanna GILLET, Alain DIENI.

Était absent : Mr Frédéric DREZE

Pouvoirs :

Mme Nicole CHASTENEZ à Mr Philippe SCAILLIEREZ
Mr Bernard PRUVOST à Mme Annick SAVOLDELLI
Mr Alain COQUERELLE à Mme Isabelle VANELLE
Mme Rosanna GILLET à Mr Johny GLAVIEUX
Mr Alain DIENI à Mme Claude MARTEL.

Madame Dorothée HAUER est élue Secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Conseillers présents : 14

Vu le nouveau règlement du dispositif de fonds de concours, applicable au 1^{er} janvier 2024, approuvé par délibération n° 2023/CC133 du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane (CABBALR),

Vu la délibération n° 2023CM36 du 4 juillet 2023 du Conseil Municipal sollicitant le fonds de concours 2023 de la CABBALR pour le poste qualifié de la médiathèque,

Vu la délibération n° 2024CM60 du 9 octobre 2024 du Conseil Municipal sollicitant le fonds de concours 2024 de la CABBALR pour le poste qualifié de la médiathèque,

Considérant que dans le cadre des actions concourant à la mise en œuvre du schéma communautaire de développement de la lecture publique, la commune peut encore bénéficier cette année du fonds de concours pour le poste qualifié de la médiathèque,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter ce fonds de concours .

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu l'état du salaire brut et des charges patronales de la responsable de la médiathèque du pôle culturel, nommée sur le poste d'assistant de conservation principal de 2^{ème} classe, s'élevant pour l'année 2025 à 43 569.87 €.

DECIDE

De solliciter le fonds de concours de la Communauté d'Agglomération de Béthune Bruay Artois lys Romane pour le poste qualité de la médiathèque du pôle culturel pour un montant de 21 784.93 €.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Philippe SCAILLIEREZ.